

Norme CSA Z276-15 et zone d'impact

La sécurité chez Gaz Métro et ses filiales

Afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de la population et de l'environnement pendant les activités d'exploitation, un programme de gestion des risques sera établi conformément au code CSA Z276-15 et au règlement des urgences environnementales (RUE) d'Environnement Canada:

1. La conception d'installations sécuritaires

- installations conformes aux codes de sécurité en vigueur au Canada;

2. Les programmes préventifs

- programmes d'inspections régulières;
- programme annuel rigoureux d'entretien préventif;
- essais préventifs sur les équipements de sécurité liés aux procédés;
- mises à l'essai des équipements de protection incendie;

3. Les mesures de sécurité des lieux

- d'un périmètre de sécurité clôturé et de barrières de sécurité physique intégrées à l'environnement paysager du site;

4. Le plan de mesures d'urgence

- plan et procédures en cas d'urgence, validés par Transport Canada et les autorités concernées;
- programmes de simulations et d'exercices.

Norme CSA Z276-15

- Le code canadien CSA Z276-15 est le code applicable pour la production, le stockage et la manutention du GNL.
- Au Québec, le code CSA Z276-15 a été intégré dans la Loi sur le bâtiment, plus précisément dans le Code de construction et le Code de sécurité.
- Les installations et tous les équipements du réservoir, respecteront la Loi sur le bâtiment ainsi que les exigences du code CSA Z276-15 sur la production, le stockage et la manipulation de GNL.
- **Cette norme implique le maintien des zones d'exclusion à l'intérieur des limites de propriété du projet.**
- En plus de contenir une bande tampon avec les zones résidentielles, le site d'implantation du projet est localisé dans un parc industriel, ce qui limite aussi les impacts sur la biodiversité.

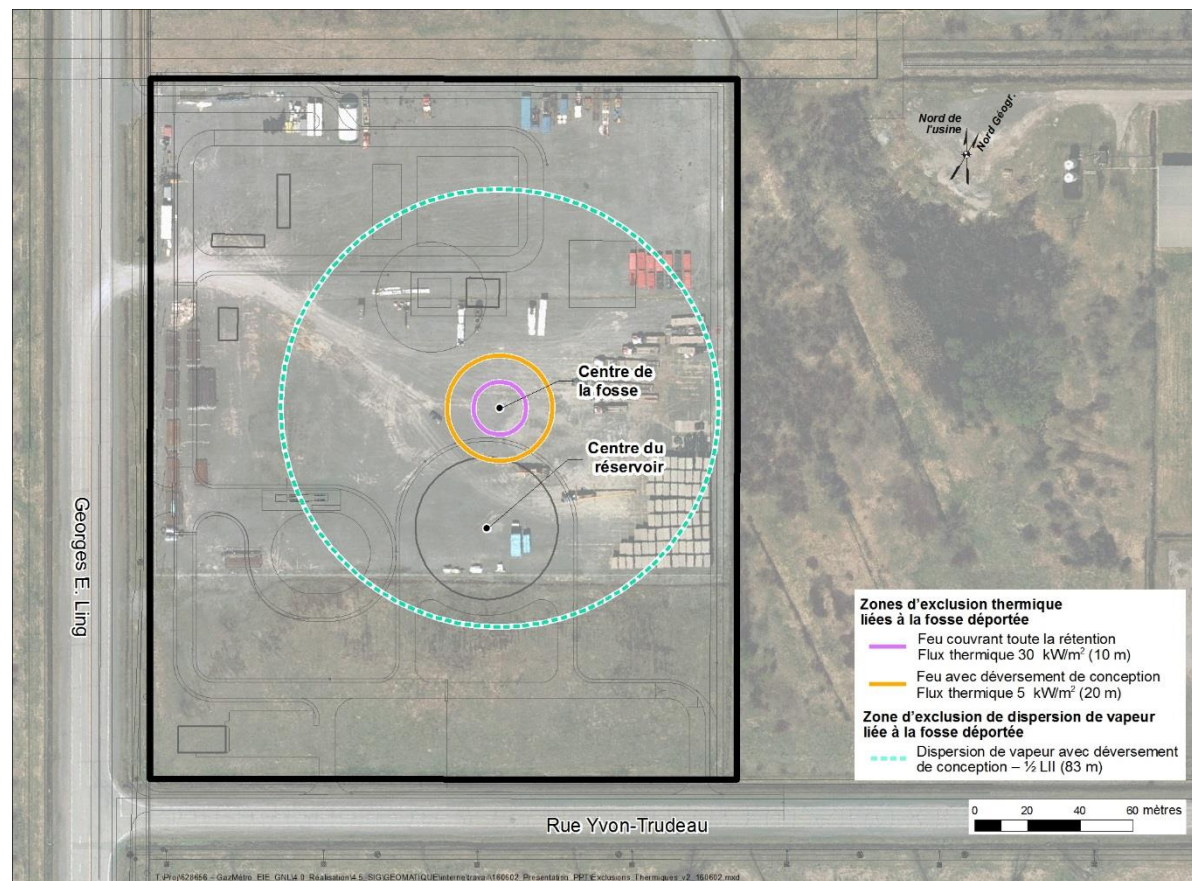
Risques technologiques

(code CSA Z276 – 2015)

Les zones d'exclusion respectent les exigences du code CSA Z276 – 2015.

Conclusion:

Les conséquences restent à l'intérieur du terrain.



Zone d'impact

L'emplacement des installations de GMSE, un site contigu à celui de TCE et localisé à l'intérieur du SPIPB, comporte plusieurs avantages tels :

- L'établissement d'une distance accrue des résidences, permettant de réduire les risques de nuisances (ex. : bruit) ou d'impacts sur la qualité de vie des citoyens: la résidence la plus proche est située à 1,3 km au sud du site, sur le boulevard Bécancour;
- Une zone d'impact réduite par une conduite souterraine de plus courte distance;
- Une localisation minimisant l'impact sur la biodiversité, puisque le site est déjà voué à des fins industrielles.

GMSE a aussi choisi le tracé ayant le moins d'impact sur la qualité de vie des citoyens pour le transport par camion-citerne en provenance de l'usine de liquéfaction de l'est de Montréal.

Scénario normalisé (guide du MDDELCC)

Le scénario normalisé sert à estimer si un type d'accident, modélisé selon des conditions préétablies, peut avoir des conséquences à l'extérieur des limites du site évalué.

Rupture de la surface interne et déversement dans l'enceinte externe du réservoir: scénario très peu probable de feu de toit (système de protection passif)

